



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

**Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau**

Dix-huitième réunion
Genève, 19-21 juin 2023

**Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau sur sa dix-huitième réunion****I. Introduction**

1. La dix-huitième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, établi en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), s'est tenue selon des modalités hybrides à Genève, du 19 au 21 juin 2023¹.

A. Participation

2. Les délégations des pays ci-après ont participé à la réunion : Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kirghizistan, Liban, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maurice, Monténégro, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République démocratique du Congo, République dominicaine, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Togo, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Viet Nam et Zambie.

3. L'Union européenne était également représentée.

4. Ont aussi assisté à la réunion des représentants des organisations internationales suivantes : le Cabinet du Secrétaire général, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies

¹ Tous les documents se rapportant à la réunion peuvent être consultés sur une page spéciale du site Web de la Convention sur l'eau (<https://unece.org/environmental-policy/events/18thIWRM>).



pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

5. Étaient par ailleurs représentés les organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales (ONG), les organismes du secteur privé et les institutions universitaires ci-après : le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches, la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM), l'Université technologique de Brandenburg (Allemagne), SHE Changes Climate, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), Earthjustice, Eau Vive Internationale, EcoPeace Middle East, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Geneva Water Hub, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Global Water and Climate Adaptation Centre, le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat régional de l'eau de l'Afrique de l'Ouest, la Banque interaméricaine de développement, le Centre international de recherche sur le cancer, la Commission internationale pour la protection du Danube, International Meuse Commission, le Réseau international des organismes de bassin, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le Centre international d'évaluation de l'eau, l'Union interparlementaire, Journalists for Human Rights, l'Université de Mutah (Jordanie), Permanent Okavango River Basin Water Commission, OneGoal Initiative for Governance, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation des États américains, Save Water and Safe Water Foundation, le secrétariat de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale, l'Institut international de l'eau à Stockholm, The Nature Conservancy, l'Union pour la Méditerranée (UPM), l'Université de Tlemcen (Algérie), l'Université nationale d'Ouzbékistan, Water Embassy, le Partenariat du Kirghizistan pour l'eau, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Women Engage for a Common Future, Women Environmental Programme, la Banque mondiale et le Conseil mondial de l'eau.

B. Questions d'organisation

6. Les Coprésidents du Groupe de travail, Heide Jekel (Allemagne) et Peter Kovacs (Hongrie), ont ouvert la réunion et expliqué ses objectifs.

7. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour (ECE/MP.WAT/WG.1/2023/1).

8. La Coprésidente a rappelé que le Groupe de travail avait décidé d'appliquer le document « Questions de procédure relatives à la prise de décisions pendant la neuvième session de la Réunion des Parties, découlant des circonstances extraordinaires liées à la pandémie de maladie à coronavirus » (ECE/MP.WAT/2021/1), *mutatis mutandis*, aux réunions du Groupe de travail jusqu'à la dixième session de la Réunion des Parties, si ces réunions étaient organisées selon des modalités hybrides².

9. Une représentante de l'Ukraine a fait une déclaration concernant la catastrophe écologique consécutive à la destruction du barrage de Kakhovka. Un représentant de la Fédération de Russie a répondu. Les représentants de l'Union européenne et de la République de Moldova ont ensuite fait des déclarations³.

² Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur quatrième réunion conjointe (Tallinn, 28-30 juin 2022), ECE/MP.WAT/WG.1/2022/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/2.

³ Les déclarations des représentants de l'Ukraine et de la Fédération de Russie sont disponibles sur le site Web de la réunion.

10. Le Groupe de travail a adopté le Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur quatrième réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/2).

II. État des ratifications

11. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a fait rapport sur l'état d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de ses Protocoles et a indiqué que, depuis la dernière session du Groupe de travail, le Cameroun, le Nigéria, l'Iraq et la Namibie avaient adhéré à la Convention, respectivement le 1^{er} novembre 2022, le 22 mars 2023, le 24 mars 2023 et le 8 juin 2023, chaque adhésion étant entrée en vigueur le quatre-vingt-dixième jour après la date de dépôt par ces États de leur instrument d'adhésion respectif. Au 19 juin 2023, la Convention comptait donc 50 Parties.

12. Une brève cérémonie s'est déroulée ensuite en l'honneur des pays ayant achevé le processus d'adhésion depuis la dernière réunion du Groupe de travail en 2022, à savoir le Cameroun, le Nigéria, l'Iraq et la Namibie. Les représentants des quatre nouvelles Parties à la Convention ont exposé les raisons pour lesquelles leur pays avait adhéré à la Convention, soulignant les avantages attendus et la manière dont ils concevaient l'application future de la Convention. Ils ont invité les autres pays à suivre leur exemple.

13. Le Président de la Convention sur l'eau (Harry Liiv (Estonie)) a souhaité la bienvenue aux quatre pays au sein de la communauté des Parties à la Convention. Les représentants de la CEA et de la CESAO ont félicité les nouvelles Parties et se sont déclarés disposés à appuyer l'application de la Convention dans leurs sous-régions.

14. Le Groupe de travail :

a) A souhaité la bienvenue au Cameroun, au Nigéria, à l'Iraq et à la Namibie, respectivement en tant que quarante-septième, quarante-huitième, quarante-neuvième et cinquantième Parties à la Convention sur l'eau ;

b) A invité les Parties, les partenaires techniques et financiers et les institutions financières internationales à aider les nouvelles Parties à appliquer la Convention.

III. Faits nouveaux concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au niveau mondial et dans le cadre de la Convention

15. Une représentante des Pays-Bas a souligné les principales conclusions de la Conférence des Nations Unies de 2023 consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, New York, 22-24 mars 2023), notamment : un appel à placer l'eau au cœur des débats politiques mondiaux ; le Programme d'action sur l'eau, qui comportait 829 engagements volontaires visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau au niveau mondial ; et la nécessité d'accorder une attention majeure à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à la Convention sur l'eau.

16. Un représentant d'ONU-Eau a informé le Groupe de travail de la suite qu'il était prévu de donner à la Conférence, en particulier :

- Lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social (New York, 10-19 juillet 2023), au cours duquel l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau ferait l'objet d'un examen approfondi, une manifestation spécialement consacrée à cet objectif et au Programme d'action sur l'eau devant se tenir le 17 juillet 2023 ;

- Lors du Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendrait dans le cadre du forum politique de haut niveau organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (New York, 18 et 19 septembre 2023). Le représentant a souligné que le texte de la déclaration du Sommet était en cours de négociation.

17. La Secrétaire de la Convention a exposé la contribution que le secrétariat prévoyait d'apporter au forum politique de haut niveau et au Sommet sur les objectifs de développement durable et a rendu compte des progrès remarquables réalisés concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention sur l'eau lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, notamment :

- L'adhésion de deux nouveaux pays (Iraq et Nigéria) à la Convention sur l'eau ;
- L'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de l'adhésion des pays à la Convention sur l'eau ;
- Quarante engagements sur la coopération transfrontière soumis au titre du Programme d'action sur l'eau, dont neuf ayant trait à la Convention ;
- Une déclaration conjointe de la Coalition pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

18. Les représentants de la Suisse et du Sénégal, qui avaient assuré la coprésidence du dialogue interactif 4 (sur le thème de l'eau pour la coopération, avec pour thèmes subsidiaires la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et internationales, la coopération intersectorielle, y compris scientifique, et l'eau dans le cadre du Programme 2030) à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, ont fait état du grand intérêt porté lors de la Conférence à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, considérée comme essentielle au développement durable. Ils ont souligné les grands axes d'amélioration, depuis les actions sur le terrain dans les bassins transfrontières jusqu'aux changements dans l'architecture mondiale de l'eau au sein des Nations Unies.

19. Les représentants de l'Union européenne et de la France ont demandé une nouvelle fois que des efforts soient faits pour remédier à la lenteur de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, notamment grâce à la promotion de l'adhésion à la Convention sur l'eau et à la désignation d'un envoyé spécial pour l'eau.

20. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité de la visibilité remarquable accordée à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 ;

b) A réaffirmé le rôle de la Convention sur l'eau, plateforme intergouvernementale essentielle et forum au sein du système des Nations Unies permettant d'examiner les questions relatives aux eaux transfrontières ;

c) A invité les Parties, les autres pays et les partenaires à assurer le suivi de l'application des engagements pris dans le cadre du Programme d'action sur l'eau en ce qui concerne la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, et à inclure à l'avenir la nécessité d'accroître la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans les déclarations politiques, par exemple à l'occasion du Sommet sur les objectifs de développement durable.

IV. Amélioration de la notoriété de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés

A. Renforcement des capacités d'application de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion

21. Les représentantes de la France et du Ghana, Parties chefs de file pour le programme d'activité, ont rendu compte des activités menées pour renforcer les capacités et mieux faire connaître la Convention aux niveaux mondial, régional et national, parmi lesquelles :

- Des séances et des manifestations organisées conjointement par le secrétariat en collaboration avec les Parties, les partenaires et les pays en cours d'adhésion à la Convention lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau et des contributions aux processus mondiaux tels que la première réunion des parties prenantes pour le dixième Forum mondial de l'eau (Jakarta, 15 et 16 février 2023) ;
- Des contributions du secrétariat à des séances de formation et des cours en ligne et en présentiel portant sur la coopération dans la gestion des eaux transfrontières et sur le droit international de l'eau ;
- L'appui apporté par le secrétariat aux initiatives régionales (avec le concours d'organisations régionales et d'organismes de bassin) visant à promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à renforcer les capacités requises pour adhérer à la Convention et l'appliquer ;
- L'appui apporté par le secrétariat, les Parties et les partenaires aux processus nationaux d'adhésion à la Convention, y compris l'organisation d'ateliers nationaux sur l'adhésion à la Convention, comme en République dominicaine (Saint-Domingue, 31 octobre 2022), en République-Unie de Tanzanie (Dar Es-Salaam, 1^{er} et 2 décembre 2022), au Panama (6 et 7 décembre 2022) et au Niger (Niamey, 2 et 3 mars 2023).

22. Un représentant de l'Espagne a estimé que la Convention jouait un rôle important dans la réalisation de la coopération transfrontière et a indiqué que son pays était disposé à partager son expérience avec les pays d'Amérique latine.

23. Un représentant de l'Union européenne a souligné que la Convention sur l'eau était une plateforme privilégiée pour le renforcement des connaissances et l'instauration de la confiance nécessaires au développement de la coopération. Il a réaffirmé l'engagement de l'Union européenne à soutenir la mondialisation de la Convention sur l'eau et a encouragé les États intéressés à faire part au secrétariat de leurs besoins en matière d'assistance technique et juridique. Il a informé les participants d'une initiative phare de coopération dans la gestion des eaux transfrontières en Afrique, qui viendrait compléter le dispositif de la Convention.

24. Un représentant du Botswana a fait état de la création d'un comité technique interministériel chargé de faire avancer le processus d'adhésion. Un atelier de lancement avait été organisé en mai 2023 pour sensibiliser les principales parties prenantes, et un atelier national serait organisé en 2023 avec l'appui du secrétariat.

25. Un représentant du Luxembourg a félicité les nouvelles Parties et a réaffirmé que son pays était disposé à appuyer les processus d'adhésion, en particulier celui du Niger. Il a rendu compte de la participation du Luxembourg à un atelier régional sur la promotion de la coopération interétatique ainsi que la ratification et l'application des conventions sur les ressources en eaux de surface et souterraines partagées (Ouagadougou, 3-5 mai 2023).

26. Une représentante du Panama a indiqué que son pays avait achevé son processus d'adhésion et déposerait l'instrument d'adhésion à la Convention en juillet 2023.

27. Un représentant d'El Salvador a indiqué que diverses consultations s'étaient tenues, avec le concours du secrétariat de la CEE, concernant le processus d'adhésion. Un représentant de la Zambie a indiqué que deux réunions consultatives techniques infranationales s'étaient tenues dans son pays au sujet de la coopération dans le bassin du fleuve Congo, avec le soutien du secrétariat. Le Cabinet et le Parlement examineraient ensuite le mémorandum d'adhésion.

28. Un représentant du Burkina Faso a indiqué qu'un atelier national serait organisé en septembre 2023 avec l'appui du secrétariat et de la CEDEAO. Un représentant du Soudan du Sud a également indiqué qu'une équipe avait été constituée pour mener le processus d'adhésion et qu'un atelier national serait organisé au cours de l'année. Il a demandé aux Parties et aux donateurs concernés d'apporter leur appui.
29. Le représentant de la Côte d'Ivoire a indiqué que l'adhésion de son pays à la Convention avait été approuvée par l'Assemblée nationale en décembre 2022 et par le Sénat en mai 2023. L'instrument d'adhésion serait soumis au Président pour signature et déposé auprès de la Section des traités de l'Organisation des Nations Unies dans un avenir proche.
30. Une représentante du Liban a demandé au secrétariat de fournir un appui technique et financier à son pays pour lui permettre de relancer le processus d'adhésion. Un représentant du Niger a indiqué qu'un atelier national s'était tenu en mars 2022 et que le projet de loi relatif à l'adhésion serait soumis au Cabinet pour approbation, puis au Parlement.
31. Un représentant de la Sierra Leone a déclaré que le projet de loi relatif à l'adhésion à la Convention avait été approuvé par le Cabinet en avril 2023 et qu'il serait soumis au Parlement pour adoption après les élections.
32. Un représentant de la Gambie a indiqué que son pays avait finalisé le processus d'adhésion et déposerait l'instrument d'adhésion aux deux conventions des Nations Unies sur l'eau en juillet 2023. Il a encouragé les autres pays à accélérer leur processus d'adhésion aux deux conventions des Nations Unies sur l'eau.
33. Une représentante de l'Ouganda a réaffirmé l'intérêt de son pays à adhérer à la Convention et a indiqué que le projet de loi relatif à l'adhésion devait être examiné par le Cabinet et le Parlement.
34. Un représentant de la Zambie a indiqué que le Cabinet avait élaboré un mémorandum qu'il avait soumis au Ministère de la justice pour approbation et que le processus d'adhésion devrait être achevé dans un délai d'un an, une fois que les autres processus d'approbation auraient été menés à bien.
35. Un représentant du Bangladesh a demandé que soit organisé un atelier consacré à la Convention et aux avantages découlant de cet instrument. Un représentant du Costa Rica a indiqué que son pays souhaitait en savoir plus sur la Convention et a demandé qu'un soutien soit apporté à celui-ci aux fins de l'organisation d'ateliers nationaux consacrés aux avantages de l'adhésion.
36. Une représentante du Nigéria a demandé qu'un appui technique soit apporté à son pays et que soient menées des activités de renforcement des capacités sur les nouvelles technologies relatives à la surveillance de l'eau visant à réduire la pollution au niveau des bassins.
37. Un représentant de la République dominicaine a indiqué qu'un atelier national avait été organisé en octobre 2022 et que la prochaine étape du processus d'adhésion consisterait en l'examen du projet de loi relatif à l'adhésion par la Cour constitutionnelle.
38. Un représentant du Togo a indiqué qu'un atelier national avait été organisé en juin 2023 avec le concours du secrétariat et de la CEDEAO en vue de la validation du plan national d'application de la Convention.
39. Un représentant de l'UEMOA a indiqué qu'un atelier régional consacré à l'application de la Convention sur l'eau en Afrique de l'Ouest avait été organisé en mai 2023, et a confirmé que l'UEMOA était toujours disposée à aider ses États membres à adhérer à la Convention sur l'eau et à l'appliquer.
40. Un représentant du Partenariat régional de l'eau de l'Afrique de l'Ouest a signalé que son organisation avait contribué à plusieurs ateliers régionaux nationaux visant à promouvoir la Convention. Il a demandé que les activités de sensibilisation soient intensifiées afin de garantir des possibilités de financement à l'appui de l'application de la Convention.
41. Une représentante de la Jordanie a indiqué que son pays envisageait d'adhérer à la Convention. Un représentant du Tchad a déclaré que son pays avait commencé à élaborer un plan d'application de la Convention avec le soutien du secrétariat, de la France et de la Commission du bassin du lac Tchad.

42. Un représentant de la Finlande a indiqué que s'était tenue, en mai 2023 à Windhoek, la réunion de lancement d'une initiative de jumelage entre la Namibie et la Finlande visant à soutenir l'application de la Convention en Namibie.

43. Le Groupe de travail :

a) A salué l'intérêt croissant suscité par la Convention sur l'eau et les progrès significatifs réalisés en matière d'adhésion par un grand nombre d'États de diverses régions ;

b) A encouragé les États qui étaient sur le point d'adhérer à la Convention à achever le processus dans les meilleurs délais ;

c) A encouragé les autres États à entamer ou à poursuivre leur processus national d'adhésion ;

d) A réaffirmé sa détermination à appuyer les processus d'adhésion en fournissant une assistance technique et juridique, notamment en partageant l'expertise des Parties concernant l'application de la Convention ;

e) A accueilli avec satisfaction l'assistance fournie par les Parties en matière d'adhésion à la Convention et a remercié les donateurs ;

f) S'est félicité du soutien apporté par les organisations mondiales et régionales et les organismes de bassin, y compris le système des Nations Unies, à la sensibilisation et au renforcement des capacités en vue de l'adhésion à la Convention et de son application ;

g) A invité les Parties et les partenaires techniques et financiers à soutenir les nouvelles Parties et les États sur le point d'adhérer à la Convention, par exemple en mettant en place des jumelages.

B. Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints

44. Un représentant de la Hongrie, l'une des Parties chefs de file du domaine d'activité, a fait le point sur les activités menées pour favoriser l'élaboration d'accords au niveau des bassins et des régions et la création d'organes conjoints, notamment par la promotion et l'application du *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération en matière d'eau transfrontalière* (Guide pratique)⁴. Il a également présenté les activités proposées pour la période 2023-2024.

45. Un représentant de la Gambie a rendu compte des activités menées dans le bassin de l'aquifère sénégal-mauritanien, notamment de la mise en place du secrétariat du groupe de travail régional conformément à la déclaration ministérielle signée en septembre 2021⁵. Un représentant de la Zambie a informé les participants des projets visant à élaborer un accord pour la rivière Luapula, partagée avec la République démocratique du Congo, et a demandé que le secrétariat fournisse un appui, y compris relatif à l'utilisation du Guide pratique.

46. Un représentant du Congo a demandé qu'un soutien soit apporté aux fins de la création d'une autorité pour les bassins de l'Ogooué-Ntem-Nyanga-Komo, le but étant de renforcer la coopération transfrontière en Afrique centrale. Un représentant de la CEDEAO a fait le point sur l'élaboration d'une directive régionale pour la gestion des eaux transfrontières en Afrique de l'Ouest et sur le soutien apporté par la Convention.

47. Le Groupe de travail :

a) A pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans les divers projets soutenant l'élaboration d'accords et la mise en place d'organes conjoints, notamment par l'application du *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération en matière d'eau transfrontalière* ;

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.21.II.E.8.

⁵ Voir https://www.internationalwaterlaw.org/documents/regionaldocs/Senegal-Mauritanian_Aquifer_Basin_Declaration-Fr.pdf.

b) A encouragé les pays, les bassins intéressés et les partenaires à utiliser et à diffuser le *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération en matière d'eau transfrontalière* afin de promouvoir l'élaboration ou la révision d'accords, aux fins de l'application de la Convention et de la réalisation de la cible 6.5 des objectifs de développement durable.

C. Comité d'application

48. Ivan Zavadsky, membre du Comité d'application, a informé le Groupe de travail des résultats de la quinzième réunion du Comité (Genève, 16 et 17 février 2023) (ECE/MP.WAT/IC/2022/4) et a rendu compte de la mission sur le terrain menée par le Comité dans le cadre de la procédure consultative WAT/IC/AP/1 (Monténégro et Albanie). Deux membres du Comité avaient participé à la deuxième réunion du Groupe de travail technique conjoint (Shkodër, Albanie, 25 avril 2023) créé par l'Albanie et le Monténégro comme suite aux conseils juridiques et techniques fournis par le Comité (ECE/MP.WAT/IC/2021/1, annexe). Ils avaient visité les petites centrales hydroélectriques de Murra et de Dobrinje et avaient vivement encouragé les deux pays à partager toutes les informations disponibles, à approfondir le dialogue entre les experts, à poursuivre les travaux sur un projet de protocole d'échange d'informations, en tenant compte des exemples fournis par le Comité, et à solliciter des ressources auprès des donateurs afin d'accroître les capacités de surveillance et de créer un modèle hydrogéologique dans le bassin de la Cijevna/Cem.

49. Les représentants du Monténégro et de l'Albanie ont accueilli avec satisfaction l'assistance fournie par le Comité et ont indiqué que leurs pays étaient déterminés à élaborer et à finaliser un protocole régissant l'échange de données et d'informations dans le bassin de la Cijevna/Cem. Un représentant du Monténégro a rappelé qu'il était important pour son pays d'être associé aux débats relatifs aux projets de centrales hydroélectriques dès le début du processus. Une représentante de l'Albanie a indiqué que son pays examinait actuellement les observations faites par le Monténégro concernant la documentation technique ayant trait à la centrale hydroélectrique de Tamarë.

50. M. Zavadsky a indiqué que le Comité avait collecté des informations comme suite à la lettre reçue d'organisations portugaises et espagnoles coopérant au projet visant à reconnecter les cours d'eau ibériques.

51. Le Groupe de travail :

a) A salué les progrès accomplis dans le cadre de la première procédure consultative menée par le Comité d'application ;

b) A invité les Parties et les organisations concernées à fournir une assistance financière à l'Albanie et au Monténégro, selon que de besoin, afin d'accroître les capacités de surveillance et de modélisation ;

c) A encouragé les Parties et les autres acteurs à solliciter l'aide, le soutien et la contribution du Comité pour résoudre les problèmes d'application et de respect de la Convention, par exemple en recourant à la procédure consultative.

V. Appui à la surveillance, à l'évaluation et aux échanges d'informations dans les bassins transfrontières

52. Un Coprésident du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Sénégal) a présenté les résultats des principales activités, notamment :

- La finalisation et la diffusion de la publication *Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* (ECE/MP.WAT/70) ;
- Les progrès faits dans l'élaboration de la nouvelle publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières*, y compris les résultats de la réunion d'experts sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des

échanges de données transfrontières (Genève (modalités hybrides), 18 et 19 avril 2023) et la préparation d'une deuxième version pour la dix-huitième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 17 et 18 octobre 2023) ;

- Les ateliers régionaux organisés à Astana (1^{er} et 2 février 2023) en coopération avec le Centre international d'évaluation de l'eau et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, et à Beyrouth (30 et 31 mai 2023) en coopération avec la CESAO et l'UNESCO.

53. Une représentante du Centre international d'évaluation de l'eau a présenté les résultats de l'atelier régional sur la surveillance, l'évaluation et le partage de l'information dans les bassins transfrontières en Asie centrale (Astana, 1^{er} et 2 février 2023).

54. Un représentant de l'Autriche s'est félicité que les aspects pratiques du suivi aient été inclus dans la publication consacrée aux stratégies actualisées et a souligné que les exemples mondiaux cités dans la publication concernant le partage des données étaient utiles aux pays qui mettaient au point leurs propres systèmes.

55. Un représentant de l'OMM a souligné l'importance des échanges de données transfrontières pour une gestion durable et éclairée de l'eau et a confirmé que les experts de son organisation étaient disposés à aider les pays à concevoir des formats de données et à mettre en commun leurs systèmes.

56. Un représentant du Bangladesh a proposé qu'une étude de cas de son pays soit intégrée à la publication relative à l'échange de données. Une représentante du Liban a fait observer que la mise en place de réseaux de surveillance pouvait être coûteuse. Une représentante de la Jordanie a fait état des difficultés rencontrées par son pays dans la mise en place de systèmes de suivi en raison de la situation politique de la région.

57. Le Groupe de travail :

a) A pris note avec satisfaction de la publication *Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* (ECE/MP.WAT/70) et a encouragé les pays, les bassins intéressés et les partenaires à l'utiliser et à la diffuser ;

b) A encouragé les pays et organisations intéressés à contribuer à la nouvelle publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des échanges de données transfrontières en fournissant des études de cas supplémentaires ;

c) A demandé au secrétariat d'élaborer la publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières* et d'en assurer la traduction pour pouvoir la publier en anglais, français, russe et espagnol, étant entendu que les frais de traduction et d'impression seraient couverts par le budget ordinaire des Nations Unies ;

d) A remercié le Centre international d'évaluation de l'eau et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit d'avoir coorganisé l'atelier régional en Asie centrale, et a remercié la CESAO et l'UNESCO d'avoir coorganisé l'atelier régional dans la région arabe à l'appui de l'élaboration de la publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières* ;

e) A invité les pays et partenaires intéressés à organiser des ateliers régionaux similaires, sous réserve de la disponibilité des ressources ;

f) A remercié les Pays-Bas pour le soutien que ses experts avaient apporté à l'élaboration de publications dans ce domaine d'activité.

VI. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux

A. Gestion de la source à la mer

58. Un représentant d'une des Parties chefs de file (Estonie) pour le domaine d'activité 3.1 sur la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières a présenté les principales conclusions issues de l'atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer » (Genève (modalités hybrides), 14-16 décembre 2022) et les activités futures prévues. L'atelier mondial avait réuni plus de 300 participants et avait offert un espace d'apprentissage pratique pour une gestion efficace « de la source à la mer ». Il avait été organisé sous la direction de l'Estonie et de la Slovénie et en coopération avec le PNUE, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, l'Institut international de l'eau à Stockholm, le Partenariat mondial pour l'eau et le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (IW:LEARN) du FEM.

59. Les participants à l'atelier avaient conclu qu'il fallait absolument adopter une approche globale pour briser les cloisonnements institutionnels et législatifs et pour assurer la coordination entre les secteurs et de part et d'autre des frontières nationales, ce qui était la pierre angulaire de la gestion des eaux transfrontières et de la Convention sur l'eau. Il fallait accroître la sensibilisation concernant la gestion de la source à la mer et renforcer les capacités en la matière. Il fallait créer des incitations pour un financement de l'action menée de la source à la mer. La Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et la quatrième Conférence des Nations Unies sur l'océan (Lisbonne, 27 juin-1^{er} juillet 2022), avaient permis de prendre conscience de la nécessité d'accélérer l'action menée de la source à la mer.

60. La Convention pourrait servir de plateforme pour le renforcement des capacités, l'échange de données d'expérience et la fourniture d'orientations sur la gestion « de la source à la mer ». S'appuyant sur les conclusions de l'atelier, un représentant de l'Estonie a proposé que soit élaborée une note d'orientation sur la mise en application de l'approche « de la source à la mer ». Cette note pourrait contenir des documents de référence et des études de cas et des orientations visant à appuyer étape par étape l'application de l'approche « de la source à la mer ». Elle serait élaborée en coopération avec les partenaires et adaptée aux besoins des professionnels travaillant dans les domaines concernés.

61. Les représentantes de la Suède et du Portugal ont souligné l'importance de l'atelier, au cours duquel des études de cas concrets avaient été présentées pour illustrer l'application à la gestion de l'eau d'une approche globale tendant à améliorer la coordination entre les secteurs et de part et d'autre des frontières nationales. Un représentant du Bangladesh a estimé que l'approche « de la source à la mer » pouvait permettre à son pays de surmonter les difficultés qu'il rencontrait. Une représentante de la France a estimé qu'il importait d'accroître la coopération entre les acteurs de l'eau douce et les acteurs de l'eau salée et de renforcer la coopération institutionnelle, et a déclaré que la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'océan se tiendrait à Nice (France) en juin 2025, sous la coprésidence des gouvernements de la France et du Costa Rica, et que l'approche « de la source à la mer » figurerait parmi les thèmes des débats. L'élaboration d'une note d'orientation a été bien accueillie par les partenaires et les pays. Les représentants du Portugal, de l'Institut international de l'eau à Stockholm et du PNUE ont rappelé l'importance de l'atelier mondial et se sont déclarés disposés à contribuer à l'élaboration et à la révision de la note d'orientation.

62. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité de l'organisation en décembre 2022 de l'atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer », a estimé que la collaboration avec les partenaires avait été fructueuse et a pris note du document final de l'atelier (ECE/MP.WAT/WG.1/2023/5) ;

b) A chargé le secrétariat d'élaborer, en collaboration avec les Parties chefs de file (Slovénie et Estonie), une note d'orientation sur la gestion « de la source à la mer » et a engagé les partenaires à coopérer à cette fin.

B. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières

63. Un représentant d'une des Parties chefs de file (Estonie) a rendu compte des activités prévues en matière de gestion conjointe de l'eau, y compris des préparatifs de l'atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières (16 et 17 octobre 2023, Genève (modalités hybrides)). Cet atelier viserait à mieux faire comprendre les liens entre les eaux de surface, les eaux souterraines et les autres composantes du cycle hydrologique, à présenter les bonnes pratiques et à examiner les prochaines mesures à prendre pour faire progresser la gestion conjointe de l'eau dans le cadre de la Convention et au-delà. Un représentant de l'UNESCO a présenté les résultats du Sommet d'ONU-Eau sur les eaux souterraines (Paris, 7 et 8 décembre 2022) et les principaux enseignements tirés de la campagne 2022 relative aux eaux souterraines.

64. Le Groupe de travail :

a) A souligné l'importance que revêtait la gestion durable des eaux souterraines et la coopération transfrontière sur les aquifères partagés, notamment dans le cadre du suivi de la campagne 2022 relative aux eaux souterraines ;

b) A invité les pays à participer à l'atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines et a encouragé les donateurs à apporter leur appui à cet atelier.

C. Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

65. Un représentant de la Finlande, s'exprimant au nom du Président de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes, a rendu compte de l'état d'avancement de certaines activités, notamment :

- Les résultats de la septième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (Genève (modalités hybrides), 12 et 13 décembre 2022) ;
- L'élaboration d'une brochure visant à aider les partenaires à appliquer la méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières⁶ ;
- L'appui apporté aux fins de la mise en place de solutions et d'investissements fondés sur les interactions dans certains bassins hydrographiques (Drin, Drina, Niger).

66. Dans le cadre des activités futures, un appui supplémentaire serait apporté en vue de la mise en place de solutions fondées sur les interactions, en particulier en Asie centrale, et la huitième réunion de l'Équipe spéciale (Genève (hybride), 7 et 8 décembre 2023) se tiendrait juste après l'atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (Genève (modalités hybrides), 5 et 6 décembre 2023).

67. Un représentant de l'OCDE a présenté un projet à venir sur les interactions entre l'énergie, l'eau, les terres et le climat en Asie centrale (2023-2027), qui serait mené en collaboration avec la CEE, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale, et financé par l'Initiative internationale pour le climat (Allemagne). Dans le cadre de son exposé, il a présenté des exemples régionaux de projets relatifs aux interactions menés dans le secteur agroalimentaire.

⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/sites/default/files/2022-12/ENGLISH%20-%20Nexus%20Methodology%20Leaflet%20-%20Low%20Res%20for%20Web.pdf>.

68. Un représentant du secrétariat de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale a souligné la nécessité de prendre en compte les interactions afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone dans la région. Une représentante de la Division de l'énergie durable de la CEE a invité les participants à poursuivre le débat lors du Forum sur l'énergie d'Almaty (Almaty (Kazakhstan), 6-8 novembre 2023) et de la manifestation parallèle de la CEE consacrée aux interactions qui se tiendrait lors du Forum politique de haut niveau.

69. Une représentante de l'UPM a présenté les activités menées par son organisation concernant les interactions et le financement de l'eau. Par la suite, un représentant du Liban (le pays qui mène bon nombre de ces activités) a demandé que des solutions concrètes soient partagées au sein d'une communauté de pratique, comme l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes, dans le cadre de la Convention sur l'eau.

70. Un représentant de la Zambie a souligné la nécessité de mener davantage d'activités dans les régions vulnérables aux changements climatiques, telles que l'Afrique australe. Des représentants du Nigéria et du Women Environmental Programme ont également demandé qu'un appui soit apporté aux fins de la mise en place de solutions fondées sur les interactions, rappelant les inondations meurtrières qui avaient frappé le Nigéria et qui avaient perturbé les systèmes d'approvisionnement en eau, en énergie et en nourriture et touché les femmes de manière disproportionnée.

71. Le Groupe de travail :

a) A encouragé les pays prenant part à des projets fondés sur les interactions à tirer parti des résultats des évaluations des effets des interactions lors de l'élaboration de leurs politiques et de leurs interventions, à étudier les possibilités de mise en place de solutions et d'investissements fondés sur les interactions, et à mobiliser des ressources pour les mettre en œuvre, en collaboration avec d'autres secteurs ;

b) A invité les partenaires à appliquer la méthodologie d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières, notamment en utilisant les orientations figurant dans la brochure correspondante disponible en anglais, en français, en espagnol et en russe ;

c) A invité les pays à utiliser et à diffuser les publications *Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : Synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières* (ECE/MP.WAT/66) et *Towards Sustainable Renewable Energy Investment and Deployment: Trade-offs and Opportunities with Water Resources and the Environment* (ECE/ENERGY/127).

D. Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

72. Un représentant de la Finlande, l'une des Parties chefs de file pour ce domaine d'activité, a rendu compte des activités menées par son pays pour renforcer les capacités en matière d'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière et faire connaître le *Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière* (ECE/MP.WAT/64), notamment :

- L'organisation, en collaboration avec le Kazakhstan, le Centre international d'évaluation de l'eau et la Direction suisse du développement et de la coopération, de l'atelier régional consacré à l'expérience internationale en matière de répartition des eaux transfrontières et aux perspectives de développement de la coopération sur l'utilisation commune des ressources en eau en Asie centrale (Astana, 2 et 3 novembre 2022) ;
- L'élaboration du projet de résumé du Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière ;

- L'appui aux échanges de données d'expérience sur les initiatives, les outils et les méthodes d'allocation des ressources en eau, comme l'initiative de jumelage entre la Finlande et la Namibie.

73. Une représentante de la Namibie a dit qu'il fallait améliorer l'allocation des ressources en eau pour assurer un développement durable et éviter de futurs conflits grâce à des activités telles que l'initiative de jumelage entre son pays et la Finlande. Elle a en outre parlé de la possibilité d'étudier le Manuel et de collaborer à l'organisation, en 2024, d'un atelier régional consacré à l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière.

74. Un représentant du Botswana a dit que son pays avait contribué à l'élaboration du Manuel et a souligné que la prise de décisions relatives à l'allocation des ressources en eau pâtissait surtout du manque de données sur les aquifères transfrontières. Il a en outre manifesté son intérêt pour l'organisation d'un atelier régional sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière.

75. Un représentant de l'Australie a dit que l'initiative nationale pour l'eau avait été renouvelée pour promouvoir une utilisation durable de l'eau et que l'examen de 2026 du plan du bassin Murray-Darling serait axé sur les changements climatiques, les limites de prélèvement d'eau aux fins d'une gestion durable de cette ressource, les peuples autochtones et la conception de la réglementation.

76. Un représentant de la Zambie a souligné l'importance des problématiques d'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière et dit qu'il fallait aller au-delà de la simple quantification de ces ressources.

77. Un représentant du Bangladesh a fait remarquer qu'il était essentiel de prendre en compte les écosystèmes, les débits écologiques et le partage des avantages dans l'allocation des ressources en eau et que le Manuel s'appuyait sur les principes énoncés dans les conventions de l'ONU sur l'eau.

78. Un représentant du Burkina Faso a fait remarquer que le bassin de la Volta, qui n'était pas mentionné dans le Manuel, pourrait faire l'objet d'une étude de cas susceptible d'illustrer, dans les futures publications, la nécessité d'élaborer des projets communs d'allocation présentant un intérêt pour les États partageant le bassin.

79. Le Groupe de travail a :

a) Remercié la Finlande, le Kazakhstan, la Suisse et le Centre international d'évaluation de l'eau d'avoir appuyé l'organisation de l'atelier régional consacré à l'expérience internationale en matière de répartition des eaux transfrontières et aux perspectives de développement de la coopération sur l'utilisation commune des ressources en eau en Asie centrale et invité les pays et partenaires intéressés à organiser, lorsque cela était pertinent, des ateliers régionaux analogues ;

b) Chargé les Parties chefs de file et le secrétariat d'établir la version finale du projet du résumé du Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière (ECE/MP.WAT/WG.1/2023/INF.2) en vue de sa publication ;

c) Invité les pays et les partenaires à utiliser et à diffuser le *Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière* (ECE/MP.WAT/64), y compris, le cas échéant, à la lumière des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes et des publications y relatives.

E. Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau

80. Une représentante du secrétariat, s'exprimant au nom des partenaires du groupement (CEE, OCDE, Agence autrichienne pour l'environnement et Office international de l'eau (France)) a informé les participants des faits nouveaux survenus en rapport avec les dialogues

sur les politiques nationales⁷ portant sur la gestion intégrée des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement de l'eau, organisés dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau avec le concours de la CEE et de l'OCDE.

81. Les partenaires ont souligné les principaux faits nouveaux, les enseignements tirés de l'expérience et les activités qu'il était proposé de mener dans le cadre du programme « EU4Environment – Ressources en eau et données environnementales » pour les pays du Partenariat oriental⁸ et ont rendu compte des résultats obtenus dans le cadre du projet de dialogues sur les politiques nationales en Asie centrale financé par l'Union européenne au titre du programme de coopération régionale renforcée entre l'Union européenne et l'Asie centrale dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des changements climatiques⁹.

82. Les représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, de la République de Moldova et du Turkménistan se sont félicités de l'appui continu apporté par l'Union européenne et ont présenté les activités menées récemment dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales et celles à venir. Ils ont fait part des résultats concrets obtenus dans la planification stratégique, la gestion intégrée des ressources en eau, les réformes juridiques et réglementaires, la planification de la gestion des bassins hydrographiques et leur surveillance, et la coopération dans la gestion des eaux transfrontières. Par exemple, une représentante de l'Arménie a dit que des modifications avaient été apportées au Code de l'eau et au plan d'adaptation du secteur de l'eau, qui comprenait un programme quinquennal de mesures visant à promouvoir l'adaptation aux changements climatiques. Un représentant du Kazakhstan a fourni des informations concernant une étude sur la pollution du bassin du fleuve Syr-Daria et l'inventaire des sources de pollution dans le bassin ainsi que la constitution récente d'un groupe de travail national sur la sécurité en matière de gestion des résidus miniers et la prévention de la pollution accidentelle des eaux. Il a été souligné qu'il fallait poursuivre les travaux visant à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à aligner les politiques de l'eau sur les normes et principes de l'Union européenne.

83. Les représentantes de la Gambie, du Partenariat du Kirghizistan pour l'eau, de la Jordanie et du Nigéria ont parlé des difficultés liées à l'organisation, au fonctionnement et au financement des structures multipartites lorsqu'il s'agissait de faciliter les réformes du secteur de l'eau dans divers pays. Les représentantes de la Gambie et du Nigéria ont dit que leurs pays souhaitaient mettre à profit l'expérience tirée des dialogues sur les politiques nationales pour faciliter leurs réformes intersectorielles.

84. Une représentante de l'Union européenne a souligné que les dialogues sur les politiques nationales jouaient un rôle important lorsqu'il s'agissait d'examiner les progrès réalisés et les lacunes et les difficultés constatées dans l'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau, notamment dans un contexte transfrontière, et a dit que l'Union européenne souhaitait renforcer l'appropriation par les pays en vue de continuer à soutenir les efforts déployés par les pays du Partenariat oriental pour améliorer la gestion intégrée des ressources en eau et les politiques de l'eau en général.

85. Le Groupe de travail a :

a) Salué les progrès accomplis dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, en particulier le renforcement de la coopération intersectorielle et la contribution à l'amélioration des politiques intégrées dans le domaine de l'eau, ainsi que la coopération transfrontière ;

b) Remercié l'Union européenne pour le soutien qu'elle avait apporté dans le cadre du programme « EU4Environment – Ressources en eau et données environnementales dans les pays du Partenariat oriental » et du programme de dialogues sur les politiques nationales en Asie centrale ;

⁷ On trouvera des informations plus détaillées concernant les dialogues sur les politiques nationales à l'adresse <https://unece.org/euwi-npds>.

⁸ On trouvera de plus amples informations concernant ce programme à l'adresse <https://eu4waterdata.eu/>.

⁹ On trouvera des informations plus détaillées concernant ce projet à l'adresse <https://wecoop.eu/>.

c) Engagé l'Union européenne et les autres donateurs à continuer de soutenir les travaux menés dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales.

VII. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

86. Une Coprésidente de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Suisse) a présenté les activités menées récemment et celles à venir, notamment :

- Les résultats de l'atelier mondial sur l'eau, l'agriculture et les changements climatiques (17 et 18 octobre 2022), de la treizième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (19 octobre 2022), de la septième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (25 et 26 mai 2023) ainsi que les préparatifs de l'atelier mondial sur les changements climatiques et l'eau (26 et 27 février 2024) et de la quatorzième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (28 février 2024) ;
- Les contributions qui avaient été apportées aux processus mondiaux sur l'eau, les changements climatiques et les catastrophes, en particulier à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Charm el-Cheikh (Égypte), 6-20 novembre 2022).

87. Une représentante de l'Ouganda a présenté le projet du bassin du lac Victoria, financé par le Fonds pour l'adaptation, et a souligné le rôle central que jouaient les approches fondées sur les écosystèmes et la participation des acteurs locaux dans l'adaptation aux changements climatiques.

88. Une représentante de la Macédoine du Nord a expliqué comment la coopération intersectorielle, notamment dans le domaine de l'eau, avait été intégrée dans la législation de son pays, et comment les questions climatiques étaient prises en compte dans la planification de la gestion des bassins hydrographiques. Elle a également souligné les progrès réalisés récemment dans le bassin du Drin avec le soutien du Fonds pour l'adaptation, à savoir l'amélioration de la surveillance, la mise au point d'un modèle hydrologique et l'évaluation des risques d'inondation.

89. Un représentant du Bangladesh a dit que les organisateurs des futures manifestations de renforcement des capacités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques pouvaient s'inspirer du plan national d'adaptation du Bangladesh, qui portait notamment sur l'eau et la coopération transfrontière.

90. Une représentante de la Commission européenne a rendu compte de la mise à jour du document d'orientation n° 24 intitulé « River Basin Management in a Changing Climate » (Gestion des bassins fluviaux dans un contexte de changements climatiques)¹⁰ et a remercié la CEE d'avoir contribué à l'élaboration de ce document.

91. Un représentant du Congo a souligné combien il était important que les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène soient résilients face aux changements climatiques, et a remercié la CEE, l'UNICEF et la France d'avoir aidé son pays à intégrer les questions climatiques dans sa politique nationale d'assainissement.

92. Le Groupe de travail a :

a) Fait part de son inquiétude concernant les effets sur la quantité et la qualité de l'eau des nombreux phénomènes météorologiques extrêmes liés à l'eau qui s'étaient produits récemment dans de nombreuses régions du monde et encouragé les pays à coopérer par-delà les frontières pour faire face à ces effets et à utiliser les outils prévus par la Convention sur l'eau à cet égard ;

¹⁰ Union européenne, Rapport technique – 2009 – 040, Common Implementation Strategy for the Water Framework Directive (2000/60/EC) (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2009).

b) Salué les résultats de l'atelier mondial sur l'eau, l'agriculture et les changements climatiques (17 et 18 octobre 2022), de la treizième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (19 octobre 2022) et de la septième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (25 et 26 mai 2023) ;

c) Invité d'autres bassins transfrontières à rejoindre le Réseau mondial ;

d) Engagé les pays à intégrer les questions concernant l'eau et la coopération transfrontière dans les processus et les plans relatifs à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe, d'une part au niveau national, par exemple en mettant en œuvre les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation, et d'autre part au niveau mondial, par exemple dans le cadre des débats sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et le bilan mondial, de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Doubai (Émirats arabes unis), 30 novembre-12 décembre 2023) et d'autres processus relevant de la Convention-cadre et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

VIII. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins

93. Une représentante de la Suisse, s'exprimant également au nom des Pays-Bas en tant que Partie cochef de file pour les travaux visant à faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, a présenté les principaux résultats des activités menées, notamment :

- La diffusion de la publication intitulée « Comment accélérer le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ? Opportunités et défis » (ECE/MP.WAT/72), qui présentait les principales questions que les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs des groupes chargés de la gestion de l'eau et du financement devraient examiner afin d'accélérer l'affectation des ressources financières à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ;
- La contribution à un certain nombre de manifestations organisées aux niveaux mondial, régional et national pour susciter une prise de conscience accrue à propos du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment la session spéciale consacrée à ce sujet et les activités organisées dans le cadre de l'atelier national togolais de validation de la stratégie et du plan de mise en application de la Convention sur l'eau (Lomé, 5-7 juin 2023) ;
- Les préparatifs du deuxième atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, qui devrait avoir lieu à Genève, les 5 et 6 décembre 2023.

94. Un représentant de la Banque mondiale a annoncé la création du dispositif mondial de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, qui permettrait de mettre à la disposition des pays riverains, à leur demande, des compétences, des connaissances et des fonds.

95. Un représentant de la Banque interaméricaine de développement a présenté les possibilités de financement qui existaient en Amérique latine pour l'amélioration de la gestion partagée des ressources en eau au niveau des bassins.

96. Une représentante du FEM a présenté les objectifs du domaine d'intervention « Eaux internationales » dans le cadre de la huitième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM (2022-2026) et les possibilités de financement offertes aux pays pour faire progresser la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la gestion de ces eaux.

97. Un représentant du Fonds d'équipement des Nations Unies a fourni des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'initiative mondiale de financement « Blue Peace » et souligné l'importance que revêtaient les cadres de coopération et les accords relatifs aux ressources en eau partagées dans la mise en place de ces mécanismes de financement novateurs.

98. Le Groupe de travail a :

a) Salué la parution de la publication intitulée « Comment accélérer le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ? Opportunités et défis » (ECE/MP.WAT/72), engagé les pays et les bassins à l'utiliser et à la diffuser et demandé au secrétariat d'en établir les versions française et russe et, sous réserve de la disponibilité de ressources, la version espagnole, et de les publier ;

b) Rappelé qu'il était important de :

i) Créer un environnement permettant de mobiliser des ressources grâce à des cadres juridiques et institutionnels solides et une bonne gouvernance ;

ii) Soutenir le financement des processus et des projets de coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de mise en valeur des bassins avant tout à partir des ressources budgétaires nationales, mais aussi à partir de sources internationales publiques et privées, notamment au moyen du financement de l'action climatique et de solutions innovantes de financement ;

c) Engagé les pays à participer au deuxième atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins (Genève, 5 et 6 décembre 2023) et les donateurs à financer cet atelier.

IX. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

99. Le Coprésident a rappelé que la date limite pour la soumission des rapports nationaux sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention sur l'eau était fixée au 30 juin 2023. Les représentantes de la CEE et de l'UNESCO, les organismes coresponsables, ont présenté des informations à jour sur le troisième cycle de rapports, qui était en cours, les nouveaux documents d'orientation qui avaient été élaborés et les activités de renforcement des capacités organisées récemment à l'appui de l'établissement des rapports. Elles ont exhorté les pays à coordonner leurs réponses avec les pays voisins avec lesquels ils partageaient des eaux au niveau national ou au niveau des bassins.

100. Un représentant de la CESAO a présenté les activités menées à l'appui de l'établissement des rapports dans la région arabe et a souligné que le manque de données, en particulier sur les eaux souterraines, constituait le principal obstacle à l'établissement des rapports.

101. Une représentante de l'Espagne a rendu compte des activités organisées par la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau à l'appui de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et des processus d'établissement des rapports dans la région de l'Amérique latine.

102. Une représentante de la Commission internationale pour la protection du Danube a informé le Groupe de travail des efforts déployés pour coordonner les réponses des pays se partageant le bassin du Danube.

103. Un représentant du Togo a remercié les organismes coresponsables d'avoir organisé, en avril 2023, un webinaire sur l'établissement des rapports et a décrit les consultations menées entre le ministère compétent, l'Autorité du bassin de la Volta et l'Autorité du bassin du Mono au cours des travaux d'établissement du rapport. Il a également souligné que l'adoption du plan national d'application de la Convention sur l'eau devrait avoir une incidence positive sur l'établissement des prochains rapports.

104. Un représentant du Burkina Faso s'est enquis de la possibilité d'obtenir un financement pour mener des études sur les aquifères et collecter des données.

105. Une représentante de la Jordanie a souligné l'importance qu'il y avait à disposer de données de bonne qualité aux fins de l'établissement des rapports.

106. Un représentant de la Finlande a remercié les organismes coresponsables des conseils qu'ils avaient fournis et s'est enquis de l'état d'avancement de la mise au point d'un système d'établissements de rapports en ligne.

107. Un représentant de la Guinée-Bissau a mis en avant les consultations avec l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie et d'autres institutions compétentes, entreprises dans le cadre de l'élaboration du rapport de la Guinée-Bissau, et souhaitait savoir quel était le modèle de rapport actuel.

108. Une représentante du Liban a souligné que le manque de données validées par les services de l'État sur les systèmes d'eau souterraine constituait le principal obstacle au calcul de la valeur de l'indicateur et dit qu'il fallait entretenir de bonnes relations diplomatiques avec les pays voisins pour mettre en place des arrangements de coopération dans le domaine de l'eau. Un représentant du Sénégal a souligné qu'en soi, la valeur de l'indicateur ne reflétait pas les progrès réalisés progressivement dans la coopération dans le domaine de l'eau car tous les critères devaient être remplis pour qu'un arrangement de coopération soit considéré comme opérationnel. Enfin, une représentante de la Türkiye a critiqué le fait que la méthode utilisée pour calculer l'indicateur était principalement axée sur les arrangements de coopération et ne tenait pas compte d'autres types de coopération.

109. Les représentantes du secrétariat de la CEE et de l'UNESCO ont répondu aux questions soulevées par les participants en indiquant que le modèle de rapport permettait d'expliquer pourquoi la coopération dans certains bassins était insuffisante et de souligner les progrès réalisés, par exemple dans les parties du modèle destinées aux observations, et a invité les pays à utiliser le rapport pour faire le point sur la situation afin d'améliorer la coopération dans le domaine de l'eau avec leurs voisins. Enfin, la représentante du secrétariat de la CEE a dit que la mise au point d'un système de rapports en ligne avait été retardée en raison d'un manque de ressources et d'autres problèmes. La représentante de l'UNESCO a engagé les pays à fournir des informations détaillées sur les progrès réalisés en matière de coopération depuis le cycle de rapports précédent et s'est dite consciente des difficultés rencontrées par de nombreux pays lorsqu'il s'agissait de récolter des données sur les systèmes d'eaux souterraines, soulignant que l'approche des organismes coresponsables était flexible et adaptée au contexte de chaque pays.

110. Le Groupe de travail a :

a) Demandé aux Parties de soumettre leurs rapports nationaux au titre du troisième cycle avant le 30 juin 2023 et invité tous les pays partageant des eaux transfrontières à soumettre leur troisième rapport relatif à l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable avant cette même date à l'UNESCO et à la CEE ;

b) Engagé les pays à coordonner, dans la mesure du possible, leurs réponses avec les pays avec lesquels ils partageaient un bassin, dans le cadre d'organes communs ou d'organisations régionales ;

c) Invité les pays à tirer parti de leurs rapports nationaux pour améliorer leur coopération transfrontière, par exemple en fixant des cibles au niveau national ou à l'échelle des bassins et en comblant le manque de données, notamment en ce qui concerne les aquifères ;

d) Invité les organismes de gestion des bassins, les communautés économiques régionales et les autres partenaires à utiliser les données recueillies aux fins de l'établissement des rapports nationaux pour renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières ;

e) Demandé à la CEE d'établir, en coopération avec l'UNESCO, le troisième rapport sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable ;

f) Demandé au secrétariat d'établir, compte tenu des ressources disponibles, le troisième rapport sur l'état de la mise en application de la Convention sur l'eau (2024).

X. Partenariats

A. Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et les organes créés par d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement

111. Un représentant du secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques a présenté les possibilités d'intégrer les questions relatives à l'eau et la dimension transfrontière dans les travaux sur les changements climatiques menés à l'échelle mondiale au titre de la Convention-cadre et de l'Accord de Paris.

112. Un représentant de l'UIP a parlé de la coopération visant à faire connaître la Convention sur l'eau auprès des parlements du monde entier et des travaux menés avec les parlementaires pour renforcer la coopération transfrontière.

113. Une représentante du Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du FEM a rendu compte des différentes activités menées dans le cadre du Réseau ainsi que de celles qu'il était prévu de mener en coopération avec le secrétariat de la Convention sur l'eau.

114. Un représentant de la Hongrie, s'exprimant au nom de la présidence du Protocole sur l'eau et la santé, a rendu compte des résultats de la sixième session de la Réunion des Parties au Protocole (Genève, 16-18 novembre 2022) et de la coopération avec le secrétariat de la Convention. Un représentant du Cameroun a demandé s'il était possible d'ouvrir le Protocole à l'adhésion d'autres pays que ceux de la région de la CEE.

115. Une représentante du Partenariat mondial pour l'eau a parlé de l'appui apporté par le Partenariat dans le cadre de plusieurs domaines d'activité de la Convention sur l'eau.

116. Une représentante de la Suisse s'est félicitée du renforcement de la coopération avec le secrétariat de la Convention de Ramsar.

117. Le Groupe de travail a :

a) Réaffirmé que l'alliance et la coopération avec différents partenaires mondiaux et régionaux demeuraient essentielles pour mieux faire connaître la Convention et favoriser l'application de cet instrument et de ses principes ;

b) Engagé les partenaires à repérer les synergies possibles avec la Convention sur l'eau et à conjuguer leurs efforts pour favoriser une meilleure connaissance et une application renforcée de la Convention et des activités menées au titre de cet instrument dans le monde entier ;

c) Préconisé la poursuite de la coopération entre le secrétariat de Convention sur l'eau et celui du Protocole sur l'eau et la santé, notamment par la mise en commun d'outils et l'organisation d'événements conjoints.

B. Contribution à des manifestations mondiales

118. Un représentant de l'Indonésie a fait le point sur les préparatifs du dixième Forum mondial de l'eau (Bali, Indonésie, 18-24 mai 2024) et sur la manière dont les pays intéressés et les parties prenantes pouvaient contribuer aux processus politiques, techniques et régionaux interdépendants.

119. Le Groupe de travail a engagé les pays et les partenaires à promouvoir, chaque fois que possible, la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention sur l'eau dans le cadre de manifestations mondiales telles que le dixième Forum mondial de l'eau.

C. Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

120. Le Coprésident du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels a rendu compte des résultats du séminaire intitulé « Emerging risks in accidental water pollution: focus on Natural hazard-triggered accidents » (Nouveaux risques dans la pollution accidentelle des eaux : gros plan sur les accidents déclenchés par les catastrophes naturelles (Budapest (format hybride), 5 et 6 octobre 2022)), et a décrit les préparatifs du prochain séminaire sur la prévention de la pollution accidentelle des eaux et de la prochaine réunion du Groupe spécial mixte d'experts, qui devait se tenir en 2024.

121. Le Groupe de travail a :

a) Pris note des résultats du séminaire intitulé « Emerging risks in accidental water pollution: focus on Natural hazard-triggered accidents » organisé par le Groupe spécial mixte d'experts (Budapest, 5 et 6 octobre 2022) ;

b) Engagé les pays et les organismes de gestion des bassins à participer aux prochaines réunions du Groupe spécial mixte d'experts et à utiliser ses produits.

XI. Séance thématique sur la participation du public à la gestion des bassins hydrographiques transfrontières

122. Un représentant d'une des Parties chefs de file (la Slovénie) du domaine d'activité « Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux » a animé la session thématique. Il a présenté une analyse récente montrant que le public participait peu à la gestion des eaux transfrontières et qu'il était généralement cantonné à un statut d'observateur ou à un rôle consultatif. Lorsqu'il y avait une vraie participation du public, en revanche, cela avait pour effet d'améliorer la qualité et l'acceptation des décisions et contribuait à la transparence des processus de prise de décisions.

123. Une représentante de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) a présenté les fondements d'une participation effective du public, qui étaient applicables à la gestion des eaux transfrontières. Au total, 38 parties à la Convention sur l'eau étaient également Parties à la Convention d'Aarhus. Pour que le public puisse exercer une réelle influence, il fallait l'informer sans tarder et de manière adéquate et efficace de l'activité proposée, prévoir des délais raisonnables pour lui permettre de participer et lui donner accès à toutes les informations utiles à la prise de décisions. Les programmes et les plans, notamment les plans de gestion de district hydrographique, devaient tenir compte des points de vue du public.

124. Un représentant d'EcoPeace Middle East a souligné qu'il était urgent de coopérer dans le domaine des eaux transfrontières, puisque les populations de la région manquaient d'eau pour répondre à leurs besoins quotidiens. Parmi les initiatives d'EcoPeace visant à favoriser la participation du public, on pouvait citer les campagnes d'éducation et de sensibilisation des dirigeants locaux. Une représentante de l'organisation nigériane Women Environmental Programme a souligné que l'égalité des sexes était essentielle à la gestion inclusive et durable de l'eau. Les femmes jouaient un rôle clef en tant qu'utilisatrices et gestionnaires de l'eau et décideuses, et leur participation active avait permis d'assurer une gestion durable de l'eau. Pour gérer les bassins hydrographiques transfrontières de manière efficace, il fallait adopter une approche coordonnée qui tienne compte des besoins et des intérêts de tous les acteurs concernés.

125. Une représentante de la Commission internationale pour la protection du Danube a dit que la Directive-cadre sur l'eau¹¹ et la Directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques

¹¹ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 327 (2000), p. 1 à 73.

d'inondation¹² de l'Union européenne prévoyait la participation active de toutes les parties concernées, ce qui avait conduit à la mise en place d'un processus de participation du public sur mesure à l'échelle du Danube. Tout processus de participation du public devait être organisé et adapté aux circonstances nationales, régionales et locales, et chacun devrait pouvoir accéder à tout moment aux informations de base. La confiance, la transparence et une bonne gestion des attentes étaient essentielles pour que la participation du public porte ses fruits.

126. Un représentant d'Eau Vive Internationale a relevé que, même si la participation du public était reconnue comme l'un des principes clefs de la gouvernance des ressources naturelles, la participation des parties prenantes, en particulier celle des utilisateurs, restait théorique et était souvent instrumentalisée. Les obstacles à une participation de qualité persistaient, l'aide destinée à faciliter la participation du public n'était pas pérenne et les acteurs locaux ne recevaient pas l'assistance technique dont ils avaient besoin pour justifier leur position et faire entendre leur voix dans les processus de prise de décisions.

127. Le Groupe de travail a :

- a) Souligné que la participation du public était importante pour renforcer l'efficacité et la durabilité de la gestion des bassins hydrographiques transfrontières ;
- b) Préconisé l'intégration de modalités, d'approches et d'activités visant à favoriser la participation du public dans l'élaboration des plans de gestion des bassins hydrographiques transfrontières ;
- c) Engagé les ONG et les autres groupes de parties prenantes à participer activement, notamment dans les bassins partagés pour lesquels il n'existait pas encore d'arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau.

XII. Communication et gestion des connaissances

128. Une représentante du secrétariat a rendu compte des faits nouveaux relatifs aux activités de communication ayant trait à la Convention et sur la situation concernant la nomination des points de contact. Elle a dit que les activités menées sur les réseaux sociaux avaient permis d'augmenter le nombre d'abonnés sur les différentes plateformes (Twitter, LinkedIn, Facebook), que des communiqués de presse étaient publiés pour rendre compte des principaux faits nouveaux et que des bulletins d'information résumant les dernières nouvelles étaient envoyés tous les trois ou quatre mois.

129. Une représentante du secrétariat a souligné qu'il était important de désigner des points de contact nationaux dans les pays, qu'ils soient Parties ou non à la Convention, puisqu'ils étaient les interlocuteurs principaux entre le secrétariat et les pays concernés. Les pays ont été invités à mettre régulièrement à jour la liste des points de contact et à tenir le secrétariat informé de tout changement.

130. Le Groupe de travail a :

- a) Demandé aux Parties qui n'avaient pas encore officiellement désigné de point de contact de le faire dans les plus brefs délais, conformément à la décision VIII/2 sur la désignation et les responsabilités des points de contact ;
- b) Engagé les États non parties qui n'avaient pas encore officiellement désigné de point de contact à le faire dès que possible.

XIII. Centre international d'évaluation de l'eau

131. La Directrice du Centre international d'évaluation de l'eau, l'organe collaboratif de la Convention, a rendu compte des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Centre pour 2022-2024. Outre les ateliers régionaux sur l'allocation de l'eau

¹² Directive 2007/60/EC du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 288 (2007), p. 27 à 34.

(Astana, 2 et 3 novembre 2022) et sur la surveillance, l'évaluation et l'échange d'informations (Astana, 1^{er} et 2 février 2023), le Centre avait coorganisé un atelier de formation sur la sécurité des barrages en Asie centrale (Bratislava, 27-29 septembre 2022) et un atelier régional sur la sécurité des structures hydrauliques en Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 30 novembre-2 décembre 2022). Il était notamment prévu d'élaborer des mesures conjointes visant à prévenir et à combattre la pollution du fleuve Syr-Daria dans les situations d'urgence.

132. Le Groupe de travail a salué les activités menées par le Centre international d'évaluation de l'eau au cours de la période 2022-2023 et a remercié le Kazakhstan pour le soutien qu'il avait apporté au Centre.

XIV. Ressources allouées à l'exécution du programme de travail

133. Une représentante du secrétariat de la CEE a présenté le rapport provisoire sur les contributions et les dépenses de janvier à décembre 2022 (ECE/MP.WAT/WG.1/2023/4), et rappelé la décision IX/3 sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/63/Add.2). Elle a dressé un bilan contrasté à cet égard pour la période 2022-2023 : un nombre décroissant de Parties finançant le programme de travail, mais on comptait davantage de contributions non préaffectées ne nécessitant pas de rapports individuels. Elle a expliqué qu'il fallait davantage de contributions pour assurer l'exécution complète du programme de travail pour 2022-2024, puisqu'il manquait actuellement environ 30 % des fonds requis.

134. Les représentants de l'Allemagne, de la Bulgarie, de la France, de la Suisse et de l'Union européenne ont dit que leurs pays restaient déterminés à soutenir financièrement les activités menées au titre de la Convention et ont invité les autres Parties à en faire de même. Un représentant du Sénégal a parlé des efforts déployés pour mobiliser des contributions financières. Il a invité les donateurs à aider directement les nouvelles Parties à exécuter leurs stratégies de mise en application de la Convention.

135. Un représentant du Cameroun a dit qu'il était difficile de mobiliser des contributions financières volontaires. Une représentante du secrétariat a précisé que malgré le caractère volontaire des contributions, le secrétariat était en mesure de suggérer des montants estimatifs, calculés sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU¹³.

136. Le Groupe de travail a :

a) Remercié tous les donateurs qui appuyaient l'exécution du programme de travail au titre de la Convention, ainsi que les Parties chefs de file et celles qui fournissaient des contributions en nature ;

b) Constaté avec préoccupation que, si des progrès avaient été réalisés dans l'application de la décision IX/3 sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention, plusieurs de ses cibles n'avaient pas été atteintes malgré les efforts déployés ;

c) Constaté que certains coûts liés à l'exécution du programme de travail avaient augmenté et que la programmation des activités avait donc dû être modifiée pour réaliser des économies ;

d) Exhorté les Parties et invité les non-Parties et les autres donateurs à fournir des ressources financières extrabudgétaires, si possible non préaffectées, pour l'exécution du programme de travail, conformément à la décision IX/3.

¹³ Voir résolution 76/238 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/RES/76/238).

XV. Programme de travail pour 2022-2024 et futur programme de travail pour 2025-2027

137. Une représentante du secrétariat de la Convention a présenté l'ensemble des progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail pour 2022-2024, notamment les premiers enseignements tirés de l'expérience, ainsi que les modalités proposées et les étapes prévues pour l'établissement du programme de travail pour 2025-2027.

138. Le Groupe de travail a :

a) Invité toutes les Parties, les non-Parties et les partenaires à répondre à l'enquête sur les priorités de travail au titre de la Convention sur l'eau pour la période 2025-2027, qui serait diffusée en décembre 2023 ;

b) Prié ses coprésidents d'établir, en coopération avec le Bureau, une proposition de programme de travail pour examen à sa prochaine réunion (Genève, 3-5 juin), à partir de l'enquête sur les priorités de travail pour 2025-2027.

XVI. Préparation de la dixième session de la Réunion des Parties par le pays hôte

139. Un représentant de la Slovénie a présenté les plans pour la dixième session de la Réunion des Parties, qui se tiendrait du 23 au 25 octobre 2024 à Ljubljana, éventuellement juste avant ou après une manifestation de mise en relation sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en application de la Convention.

XVII. Appel à propositions de Parties visant à accueillir la onzième session de la Réunion des Parties

140. Une représentante du secrétariat a rappelé la décision IX/4 sur la procédure relative aux propositions de Parties visant à accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties (ECE/MP.WAT/63/Add.2) et a souligné que le fait d'accueillir la Réunion des Parties était un moyen important de faire connaître la Convention et d'étendre sa portée à l'échelle mondiale. Conformément à la décision IX/4, le 12 juin 2023, le secrétariat avait diffusé aux points de contact l'appel à propositions visant à accueillir la onzième session de la Réunion des Parties en 2027.

141. Le Groupe de travail a invité les parties intéressées à soumettre, au plus tard le 30 avril 2024, leur proposition d'accueil de la onzième session de la Réunion des Parties.

XVIII. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail

142. Le Coprésident a précisé les dates prévues pour la prochaine réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 6-8 mai 2024).

143. La séance s'est achevée à 18 heures, le mercredi 21 juin 2023.